

CEREMONIE DE REMISE DES CADEAUX DE NAISSANCE

Mercredi 29 mars 2017 de 14h à 16h à la salle des fêtes

Allocution de M. Fabien THIEME

Maire – Vice-président de Valenciennes Métropole

Nous sommes réunis cet après-midi pour remettre aux nouveau-nés marlysiens de 2016 un petit cadeau de la part de la Municipalité.

L'an dernier, Marly a enregistré 189 naissances (78 filles et 111 garçons, dont 7 familles ayant eu des jumeaux), soit 13 de plus qu'en 2015.

La première partie de l'après-midi a été consacrée à la découverte, par les familles, des structures Petite Enfance de la ville ; d'un temps d'échanges entre parents et professionnels et d'un moment ludique pour les enfants, grâce aux animateurs de la Ludothèque et à l'intervenante lecture.

Et nous allons maintenant pouvoir procéder à la remise des cadeaux.

Mais auparavant, j'aimerais rappeler le rôle du service Petite Enfance et de ses structures.

Car en 2016, le secteur Petite Enfance de la Ville de Marly représentait :

- 189 naissances
- 493 enfants de moins de 3 ans
- 453 enfants de 3 à 6 ans
- 298 enfants accueillis en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
- 152 enfants gardés par un assistant maternel

La Commune compte :

- 8 structures d'accueil dont 5 municipales, 1 privée, 1 d'entreprise et 1 associative.

Soit au total 38 professionnelles de la petite enfance, telles que des Educatrices de Jeunes Enfants, Educatrices spécialisées, ATSEM, Infirmière Puéricultrice, CAP, Auxiliaires de puériculture et adjoints d'animation ;

- 2 intervenantes dont 1 en lecture et 1 en psychomotricité ;
- 99 Assistantes Maternelles.

Chacune de ces structures porte un projet pédagogique et d'animation destiné à :

- Favoriser l'épanouissement du jeune enfant,
- Tout en respectant son rythme de vie et ses besoins propres.
- Favoriser l'autonomie, la socialisation...
- Développer les liens intergénérationnels, etc.

Pour les familles, l'accès à l'offre éducative passe par une politique tarifaire avantageuse, grâce aux efforts de la Ville, un accompagnement au handicap, le cas échéant.

De même, les parents sont logiquement associés à l'élaboration du parcours d'accueil de leur enfant, sensibilisés et confortés dans leur fonction parentale... Quant au travail des équipes, il est lui aussi mis en avant dans le cadre d'échanges...

Rappelons enfin que le secteur Petite Enfance est règlementé par les dispositifs de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la Protection maternelle et infantile (PMI), partenaires incontournables des structures.

*« Être à l'écoute de nos enfants,
c'est aussi être à l'écoute de nos enfances. »*

Jacques Salomé

« La ferveur de vivre » (2012)